Vol. LI | SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 8 FEVRIER 1922 | No. 12

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50
Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ....12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
Édité par A. GAUVIN
Rue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone 1235

PIE XI

La chrétienté a un nouveau chef. Le cardinal Ratti, ancien archevêque de Milan est monté sur le trône de Pierre et il a choisi le nom de Pie XI.

Nous nous agenouillons avec respect devant notre père et nous prions Dieu qu'il rende son règne saint, glorieux et bienfaisant.

LA LEGISLATURE MANITOBAINE

Notre session marche depuis trois semaines et la plus grande partie du temps a été consacrée aux discours des députés sur plusieurs questions qui intéressent le public actuellement.

Le discours du trône, comme d'habitude du reste, ne disait pas grand chose et prenait grand soin d'ignorer les questions les plus importantes et les plus épineuses.

Les députés travaillistes ont, dès l'ouverture de la session protesté fortement contre la faute grave commise par le gouvernement en ne faisant aucune mention dans le discours du trône de la question très importante des sans-travail.

M. Bernier en a profité pour proposer un amendement à l'adresse, et il a aussi blâmé sérieusement le gouvernement à ce sujet.

Personne ne peut nier que la question du travail et du manque d'emploi est, au Manitoba comme ailleurs, des plus graves; le gouvernement est inexcusable de ne pas avoir invité les députés à s'occuper de la chose et surtout il est coupable de ne pas avoir suggéré un plan pour aider à la solution de cette difficulté.

Sur la suggestion de M. Queen, député ouvrier de Winnipeg, un comité de la Chambre a été formé pour suppléer à la politique imprévoyante du gouvernement; déjà ce comité a fait plusieurs suggestions importantes et le gouvernement se verra forcé d'agir.

La grande question aujourd'hui est de trouver du travail et le gouvernement du Manitoba ne pourra certainement pas se vanter d'avoir trouvé la solution; il a fallu presqu'une tempête en Chambre pour arriver à quelque chose.

L'amendement à l'adresse a naturellement été battu; personne n'en est surpris, pas même celui qui l'a proposé, mais grâce à l'intervention de MM. Queen et Bernier plusieurs travaux publics seront faits dès maintenant et l'on peut espérer qu'un programme sera élaboré pour l'été prochain de manière que nos ouvriers puissent gagner le pain de leurs familles.

* * *

Une autre question qui a soulevé un débat plus ou moins doux et plus ou moins aigre, a été la demande faite par la Moderation League du Manitoba réclamant le contrôle absolu de la vente de l'alcool et des liqueurs par le gouvernement; ici encore, comme l'on pouvait s'y attendre, les cartes ont été brouillées et les adversaires de la Moderation League ont fait tout leur possible pour détourner la question de son vrai mérite.

La Pétition de la Moderation League a été présentée en Chambre par M. Bernier qui a déclaré franchement que le but des pétitionnaires n'était pas l'effacement du statut de la tempérance, telle qu'il existe actuellement; au nom des pétitionnaires il a reconnu tout le bien que cet acte de tempérance a fait jusqu'à présent.

Personne ne désire le retour au comptoir et à la vente de la boisson aux verres dans les bars, mais dans l'opinion d'un grand nombre de citoyens honorables le système rigoureux de prohibition actuel ainsi que le système des prescriptions médicales ont donné lieu à des abus terribles et presqu'incontrollables: il faudrait une armée de policiers pour supprimer le régime du "bootlegging" et du "home brew" qui empoisonne actuellement la population et cause autant de ravages, sinon plus que les bars du temps passé.

Le système des prescriptions médicales est une farce, et bien que le gouvernement ne doive pas chercher ses revenus dans le commerce de la liqueur, il vaut tout de même aussi bien que l'argent qui se dépense tous les jours dans la boisson aille au gouvernement plutôt que dans les poches des "bootleggers" qui sont en train de se faire des fortunes colossales au détriment de notre population, tout en l'empoisonnant.

De plus 53,000 électeurs du Manitoba ont demandé là-dessus un referendum; à part deux ou trois députés de la Chambre, presque toute la députation manitobaine, à la suite du gouvernement Norris, s'est engagée à respecter le principe de "l'Initiative and Referendum". Les pétitionnaires, par conséquent, demandent que l'on respecte ce principe, et demande au gouvernement et à la Chambre de prendre des procédés nécessaires pour soumettre la question au vote de l'électorat.

Les signataires de la Moderation League sont prêts à accepter toute clause aussi rigoureuse que l'on voudra pour assurer le respect de la loi et pour prévenir les abus; ils admettent bien que de tous côtés il y a des arguments sérieux, que la question est difficile a traiter et à régler, mais ils prennent aussi la position que leur but n'est pas surtout d'assurer la vente des liqueurs, mais ils croient sincèrement qu'en rendant l'acte prohibitif moins sévère et en laissant à l'individu une certaine liberté et le pouvoir de se procurer une boisson de qualité certifiée, qu'ils feraient disparaitre les abus criminels du "bootlegging".

Sans prétendre avoir le monopole du bon jugement dans toute cette affaire si délicate, les membres de la Moderation League du Manitoba, à la tête de laquelle se trouve les citoyens les plus honorables, désirent avoir l'avantage de discuter la question et de la traiter sous toutes ses faces devant les citoyens du pays qui, eux, seraient appelés à décider quelle route nous devrious suivre. Après une discussion très vive la députation par une majorité de deux voix a refusé de donner le Referendum.

Ce que les membres de la Moderation League feront maintenant il nous est impossible de le dire.

Nos lecteurs aimeront peut-être à lire un article qui nous tombe sous la main actuellement, article publié dans "Le Devoir" de Montréal:—

"L'erreur commise par le législateur, c'est d'avoir cru qu'il suffit de légiférer et d'avoir une police pour rendre sur un immense territoire tous les hommes tempérants et sobres. Depuis des siècles qu'il y a des peines sévères contre le meurtre, l'adultère et le vol, ces crimes ont-ils disparu? Une éducation chrétienne empêche des milliers d'hommes de les commettre; mais, malgré tous les codes civils et religieux, d'autres milliers d'hommes s'y livrent. De même, l'alcoolisme est un vice que l'on peut réprimer, que par la tempérance peut enrayer, mais que l'on ne peut espérer bannir tout à fait du monde. Ce qu'il faut, avant tout, pour le combattre, pour le rendre plus rare, c'est de développer la sobriété et la tempérance chez les hommes par l'enseignement anti-alcoolique, par une saine éducation morale qui apprend à refréner ses passions, bien autrement que toutes les lois et toutes les polices de l'univers, si elles ne s'appuient d'abord sur le bon sens de la connaissance des hommes.

On devrait le savoir, l'expérience des siècles est là pour l'enseigner, la sobriété et la tempérance sont des vertus que les hommes ne se mettent pas à pratiquer tout d'un coup. Il faut des années pour que les individus acquièrent ces vertus éminemment chrétiennes, il faudra plus que deux ou trois décades pour les répandre généralement, surtout à une ère où les Etats et les citoyens glissent vers un paganisme intense. Des lois modératrices, proscrivant d'abord ces occasions d'alcoolisme que sont la buvette et les taudis où l'on s'enivre en même temps que l'on se corrompt l'esprit et les moeurs, des lois s'appuyant sur la tempérance plutôt que sur une interdiction absolue des boissons alcooliques ou alcoolisées, voilà ce qu'il faut d'abord si l'on veut éloigner l'humanité de l'ivrognerie."

Ceci exprime presque exactement l'idée et les sentiments de ceux qui demandent des amendements à la loi actuelle.

* * *

Une autre question qui a été soulevée en Chambre est la question des taux de transport prélevés par les compagnies de chemin de fer au Manitoba: cette question est des plus importantes.

En 1901 et 1902 le gouvernement Roblin avait fait des contrats avec les compagnies de chemin de fer, en vertu desquels le contrôle absolu des taux de chemin de fer tombait entre les mains du gouvernement manitobain; ces contrats avaient été ratifiés par le gouvernement fédéral; durant seize ans le gouvernement manitobain a contrôlé ces taux et a fait des réductions qui ont sauvé au peuple de la province environ $100,000,000.00.

En 1917 le gouvernement fédéral, en vertu des mesures de guerre, a pris le contrôle des taux de chemin de fer, contrôle qui en 1919 a été transféré à la Commission des Chemins de fer du Canada.

En vertu de ce contrôle la Commission des chemins de fer a permis aux compagnies d'augmenter les taux de transport, et de cette manière le peuple du Manitoba a perdu au-delà de $10,000,000.00 par année.

D'apès le Grain Growers' Guide l'élévation des taux de transport pour l'an dernier a représenté environ $25,000,000.00.

De plus au moment où le gouvernement fédéral a légiféré contre le contrôle des taux par le gouvernement manitobain les chefs des partis politiques, conservateurs et libéraux, ont reconnu qu'il pourrait y avoir droit de réclamer compensation contre les chemins de fer, à cause de l'augmentation des taux de transport; cette législation fédérale a été passée alors d'une manière plutôt secrète, subrepticement.

On a allégué l'absolue nécessité en temps de guerre, et il n'y a aucun doute que toute la question devra être reprise un jour.

Au moment où l'on se plaint du maque de travail dans les villes, fauté d'argent, en même temps que la misère dans les campagnes, il semble étonnant que le gouvernement du Manitoba qui est chargé directement de la protection des droits de la province ne prenne pas des mesures sérieuses et effectives pour sauver aux contribuables cette somme énorme qui monte dans les millions, et qui va aux grandes compagnies de chemin de fer.

Monsieur Bernier a protesté fortement contre l'inactivité du gouvernement dans cette question, et il a déclaré que au lieu de se confiner à la petite politique qui consiste à diminuer les salaires des employés et des travailleurs, qu'il serait bien mieux de s'attaquer aux grandes compagnies et de faire une enquête sérieuse afin de s'assurer si l'on ne peut améliorer la situation en forçant la réduction des taux de transport qui sont actuellement excessifs.

Nous devrons aussi nous assurer si les droits de la province dans le contrôle des taux ont été enlevés et si la province a droit à des compensations, c'est le temps de réclâmer.

Il en sera probablement de cette question comme de bien d'autres, nous tirerons les marrons du feu et les gros feront le régal, aussi longtemps, du moins, que le gouvernement Norris sera au pouvoir.

BENOIT XV

Dans son *Parfun de Rome*, Louis Veuillot, après avoir dit sa crainte de voir le monde précipité "dans une anarchie violente et destructive", se reprend tout de suite et écrit: "Attendons le châtiment, non la mort. Toutes les transgressions seront vengées, toutes les ingratitudes punies; le monde, ses erreurs au cou, baigné de sueur, de sang, de larmes, passera par d'épaisses ténèbres, implorant la lumière, l'autorité et la liberté. Et c'est dans cette épreuve, dont ses gémissements demanderont à Dieu d'abréger le cours, que le Pape ressaisira le monde, ou plutôt que le monde ressaisira Dieu. Alors l'inépuisable fécondité de l'Eglise se manifestera: de ses vieilles vérités écloront des forces et des merveilles nouvelles et elle poursuivra son oeuvre, qui est de mettre Jésus-Christ en possession de toute la terre, et toute la terre en possession de Jésus-Christ".

Ce fut la grande mission de Benoît XV de "ressaisir le monde, baigné de sueur, de sang et de larmes", et de ramener ses regards éplorés vers Jésus-Christ en les attirant vers le Siège de son Vicaire par la douceur divine d'une inlassable charité.

Le premier appel "à tous les catholiques de l'univers," de Benoît XV, élu le 3 septembre et couronné le 6, est daté du 8 septembre 1914: ". . . Dès le premier regard jeté du haut de ce Siège Apostolique sur le troupeau du Seigneur remis à nos soins, nous avons été saisi d'horreur et d'amertume, en contemplant cette guerre épouvantable où nous voyions une si grande partie de l'Europe dévastée par le fer et le feu et toute rougissante du sang des chrétiens. C'est en effet Jésus-Christ, le bon Pasteur, dont nous tenons la place dans le gouvernement de l'Eglise, qui nous confie le sagneaux et les brebis, pour que nous les comprenions tous, quels qu'ils soient, dans les étreintes d'une même charité paternelle. Puis donc qu'à l'exemple du Seigneur nous devons être prêt, comme nous le sommes, à donner jusqu'à notre vie pour leur salut, nous sommes dans la ferme et certaine détermination de ne rien négliger de ce qui sera en notre pouvoir pour accélérer la fin d'une si funeste calamité. . ." Quatre jours auparavant, au lendemain même de son élection, le successeur de Pie X disait au cardinal Mercier, en le pressant sur son coeur: "Dans votre personne, c'est tout votre peuple que je plains, que j'embrasse et que je bénis"; et au Consistoire du 22 janvier 1915, Benoît XV condamnait les injustices et les crimes "de ceux qui ont franchi les frontières des nations adverses", faisant de plus écrire par le cardinal Garparri à M. Van den Heuvel, ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, le 6 juillet de la même année, que la violation de la neutralité du territoire belge par l'armée allemande était directement comprise dans cette condamnation pontificale. Ainsi, le Saint Siège était la seule des puissances neutres à protester, dès les premiers mois du conflit, contre la violation du droit. On a donc pu écrire avec raison, comme le fait le R. P. Lémius, procureur général des Oblats de Marie Immaculée à Rome, dans l'*Almanach de l'Action Sociale Catholique* de 1922, que Benoît XV fut au cours de la guerre mondiale. "tout ensemble le Pontife de la charité, de la justice et de la paix."

Mais il est juste de dire que c'est surtout par sa charité que Benoît XV a conquis l'admiration du monde. On ne connaîtra probablement jamais dans toute son étendue l'action bienfaisante de cet auguste Samaritain de l'humanité souffrante. Dès l'année 1915, Benoît XV obtenait l'échange des prisonniers invalides: oeuvre de charité magnifique qui valut au Pape les remerciements de tous les chefs d'Etats belligérants (adressés officiellement au Souverain Pontife en *langue française*, sauf deux) et la reconnaissance toute spéciale de milliers de mères de famille. Aux premiers jours mêmes de la guerre, en décembre 1914, le Pape, dans un sentiment de bonté paternelle vrâiment touchante, s'était activement préoccupé de soulager l'anxiété des familles sans nouvelles de soldats prisonniers, ou présumés prisonniers et, après avoir fait recommander aux aumôniers par une instruction de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires d'aider les soldats dans leur correspondance et "au besoin d'écrire eux-mêmes leurs lettres", Benoît XV n'avait pas tardé à créer au Vatican cet *Office de* renseignements pour les prisonniers de guerre qui devait apporter tant de consolation à d'innombrables familles. Ce fut ensuite l'oeuvre du rapatriement des civils non combattants; celle du transport en territoire neutre des blessés et malades légers, de la recherche des disparus, etc. Pour remercier le Pape de ces extraordinaires bienfaits, il y eut des manifestations touchantes, tout particulièrement de la part des prisonniers français échagés et des mères de familles de France qui envoyèrent au Vatican, comme on le sait, une délégation de Veuves de la grande guerre pour déposer aux pieds du Souverain Pontife l'hommage de leur reconnaissance. Le Saint-Père fit un jour remercier Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui lui avait transmis le merci d'humbles soldats français, prisonniers échangés grâce à l'intervention de Benoît XV, par une lettre du cardinal Gasparri, où on lit: "Les remerciements tout simples et tout confiants que Votre Grandeur a recueillis ont particulièrement touché le Souverain Pontife. Il s'est plu à y voir cette spontanéité d'une âme qui donne aux plus modestes fils de France une sorte de noblesse instinctive: cette sincérité aussi qui leur fait rendre hommage à la vérité dès qu'ils la reconnaissent et qui, pour le dire en passant, explique dans une très large mesure le si réconfortant réveil religieux de votre cher pays" (4 avril 1915).

Pour donner une idée du bien qu'a fait cette oeuvre de l'échange des prisonniers invalides, notons que de mars 1915 à novembre 1916 seulement on compta 8,868 Français et 2,343 Allemands rapatriés. Après la guerre, c'est au secours des pauvres enfants destitués que se porta tout particulièrement la charité de Benoît XV; et nous nous rappelons encore son appel du 12 novembre 1919 si profondément touchant en faveur de ces victimes innocentes de l'horrible conflit et les innombrables secours en argent et en provisions de toute sorte qu'il leur fit distribuer.

Mais, si paternellement préoccupé qu'il ait été de soulager les misères temporelles de la guerre, Benoît XV, en véritable pasteur, s'est par-dessus tout consacré au service des âmes. L'un de ses premiers actes de charité sous ce rapport fut la suspension des censures (pour le temps de guerre, avec obligation de s'en faire relever à la conclusion de la paix) frappant les prêtres appelés par des lois iniques à porter les armes et à verser le sang de leurs semblables. Que d'absolutions ont pû être données sur les champs de bataille grâce à cette indulgente prévoyance du Père des fidèles. "Les saints prêtres font un bien immense dans les armées", disait Benoît XV à l'archevêque de Besançon. Et le Pape suivait les prêtres mobilisés avec une sollicitude toute particulière, les exhortant à la ferveur et les mettant en garde contre les dangers de leur nouveau genre de vie, si peu en harmonie avec la vie sacerdotale.

C'est encore en enseignant au monde de la vérité que Benoît XV, comme tous les autres Papes, a rendu à la civilisation les plus grands services, pendant et après la guerre. Sa première encyclique *Ad beatissimi* sur les principales causes du conflit mondial, ou plutôt, selon les propres expressions du Pape, "du mal qui doit être regardé à bon droit comme la semence de cette guerre si cruelle": le refroidissement de la charité, le mépris de l'autorité, l'antagonisme des classes et le désir effréné des biens temporels, — restera l'un des plus importants documents du règne de Benoît XV. De même, ses mémorables encycliques sur la paix, sur saint Jérôme et les Saintes Ecritures, où le Pape expose la traditionnelle doctrine de l'inspiration biblique, sur la prédication de la parole de Dieu, où il établit qu'il y a une vocation divine pour la prédication comme il y en a une pour le sacerdoce, sur le septième centenaire du Tiers-Ordre franciscain et sur celui de saint Dominique, où l'esprit de charité, de paix et d'apostolat doctrinal est hautement recommandé; sur saint Ephrem, qu'il est heureux de proclamer docteur de l'Eglise et d'exalter comme une gloire de l'Eglise d'Orient; son *Motu Proprio* sur le Patronage de saint Joseph, dénonçant les ravages du matérialisme, les dangers et l'utopie d'une république universelle sans famille, sans patrie et sans Dieu, et proposant saint Joseph comme modèle aux ouvriers pour "les préserver de la contagion du socialisme, le plus mortel ennemi de la doctrine chrétienne"; les fermes directions sur l'action sociale catholique qu'il a tracées, pour le plus grand profit du monde catholique tout entier, dans ses lettres aux Evêques de Vénétie et à l'Evêque de Bergame; son encouragement exemplaire donné à la presse catholique en fondant pour l'Italie une "Oeuvre nationale de la Bonne Presse" et en faisant une obligation "à tous le scatholiques, et particulièrement à chaque prêtre, ainsi qu'aux couvents, collèges, associations et paroisses, de donner à cette oeuvre primordiale leur appui moral et matériel"; sa dénonciation des périls du spiritisme, du mouvement protestant de fausse unité religieuse et des agissements dangereux de la Y.M.C.A. et autres associations similaires, dont la neutralité constitue un piège pour l'âme des jeunes gens catholiques; sa grande encyclique sur les Missions, qui est à faire germer dans l'Eglise une merveilleuse moisson d'oeuvres et d'ouvriers évangéliques; les leçons de ses canonisations, particulièrement celles de sainte Marguerite-

(A suivre en page 2)

BENOIT XV

(Suite de la page 1)

Marie et de sainte Jeanne d'Arc, leçons soulignées par des allocutions profondément édifiantes; sa fondation de la Congrégation de l'Eglise d'Orient, coup magistral de stratégie apostolique; son encyclique *In proeclara summorum* publiée à l'occasion du sixième centenaire d'Alighieri et où il déclare avec une noble et juste fierté que "Dante est avant tout nôtre" et où il met puissamment en relief la portée apologétique de l'immortel poême, la Divine Comédie; ses directions sages et pacificatrices, sur laquestion des langues; ses appels à l'apostolat féminin tous ces actes contituent un enseignement précieux pour l'Eglise et pour la société civile elle-même.

Dans ses rapports avec les gouvernements, Benoît XV s'illustra par une haute et prudente diplomatie. Il ne paraît pas exagéré de dire qu'aucun Pape n'eut à résoudre les difficultés d'ordre international qui s'imposèrent à l'attention du successeur de Pie X, dès son avènement au trône pontifical. Au milieu de la ruée mondiale où les grandes nations s'entrechoquaient de la Baltique à l'Atlantique dans un formidable tourbillon de poussière et de sang, ou chrétiens s'acharnaient contre chrétiens, catholiques contre catholiques, comment garder la souveraine impartialité qui seule convenait à l'auguste représentant du Prince de la Paix? comment défendre le droit et la justice en sauvegardant la charité? comment plaindre les victimes sans provoquer les agresseurs à la révolte et sans attirer sur la sainte Eglise de Dieu des vengeances plus redoutables encore que la guerre? Plus d'une fois, au fond de son oratoire du Vatican, Benoit XV dut se croire aux côtés de Jésus à Gethsémani . . . Mais, semblable au divin Maître, le Pape sentait sa charité se dilater sous l'angoisse écrasante des responsabilités suprêmes. Qu'importe l'échec, qu'importe l'injure, qu'importe l'injure, qu'importe le calvaire, le Vicaire de Jésus-Christ ouvrait toujours plus grands les trésors de son amour paternel et ses lèvres ne se fatiguaient pas plus que celles de saint Jean à redire: quand l'heure bénie de la paix eût *Aimez-vous les uns les autres.* Aussi sonné, les peuples et leurs chefs ensanglantés, meurtris, levèrent d'instinct leurs yeux pleins de deuil et de larmes vers le Père qui avait souffert, jusqu'à l'agonie du coeur, des souffrances de tous et qui, devant les misères universelles de l'après-guerre, oubliant toutes les injures, ne savait que répéter, avec un redoublement de charité qui émerveilla le monde, la grande parole du Maître: *Misereor super turbam.* L'univers crut voir Jésus-Christ lui-même penché sur l'humanité souffrante; et l'humanité baisa avec respect la blanche tunique de Benoît XV. Des ambassadeurs de toute la terre accoururent au Vatican pour dire merci au Pape; et la Papauté remonta au Thabor sur les ailes de la charité.

Honneur et reconnaissance éternelle à l'auguste et vénérée mémoire du Pape de la charité, de Benoît XV, Roi pacifique comme son Maître, héroïque serviteur des serviteurs de Dieu, victime de son amour pour l'humanité!

ANTONIO HUOT, ptre
(*Semaine Religieuse de Québec*)

VENTE DE PRODUITS LAITIERS

Systèmes suivis dans d'autres pays que le Canada

Dans une conférence sur la vente des produits laitiers, donnée dernièrement devant la convention annuelle de la société d'industrie laitière d'Ontario-Ouest, le commissaire de l'industrie laitière et de l'aréfrigération, M. J.-A. Ruddick, après avoir souligné l'importance qu'il y a de veiller à la manutention des produits laitiers au cours du transport du producteur au consommateur, a traité ensuite des prix de la nécessité d'obtenir de meilleurs moyens de transport et de la nature internationale du commerce. Les fluctuations de prix sont inévitables; elles ne sont pas gouvernées par la demande locale mais par le marché mondial. Il y a un surplus dans les années d'abondance et un déficit dans les années de famine. Heureusement, les conditions ne sont pas toujours semblables dans les différents pays. Tandis qu'un pays nage dans l'abondance, l'autre peut manquer de produits. C'est ainsi que se règles prix et que les cours s'établissent sur les marchés du monde. La grande guerre a non seulement produit une dislocation du commerce dans toutes les voies, mais elle a anéanti dans certains pays l'industrie laitière et l'industrie de l'élevage, tandis qu'elle stimulait leur développement au plus haut point dans d'autres. Il est impossible de dire quand le commerce sera rétabli sur de saines bases, s'il l'est jamais, mais les conditions actuelles exigent que nous nous occupions plus que nous n'avons fait par le passé de ce qui se passe ailleurs.

M. Ruddick a expliqué le système de vente adopté dans la Hollande, au Danemark, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, aux Etats-Unis et dans notre propre pays. En Hollande, le marché à Alkmaar, qui a prospéré pendant deux cents ans, est conduit par les municipalités qui prennent un quart de centin par livre pour les facilités qu'elles pourvoient. On y a conservé l'ancien et curieux système par lequel acheteur et vendeur, une fois l'affaire réglée, le signifie en se frappant les paumes de la main ensemble. Ailleurs, les ventes se font à la criée, d'après un principe nouveau. Le gouvernement hollandais exerce un rigoureux système de contrôle sur les exportations. Il y a des années, en Irlande, le marché principal était Cork et le beurre y était classé par les fonctionnaires, mais il y a maintenant un système de contrôle volontaire et le beurre de beurrerie lestiné à l'exportation est marqué d'une marque spéciale. Au Danemark, le principe coopératif est suprême. Un comité établit les cours, les publie, et les contrats se font en conséquence. Il est interdit d'exporter du beurre qui ne porte pas la marque interditque "Lur", marque nationale. Il est interdit d'exporter du fromage à moins qu'il ait au moins six semaines. Le beurre et le fromage sont tous classés en Nouvelle-Zélande et ne peuvent être exportés sans certificat. Les Etats-Unis excellent dans l'exportation du lait condensé et du lait évaporé, mais ils ont aussi également un gros commerce, d'exportation des autres produits laitiers. Le gouvernement américain à Washington a un système de rapport très élaboré sur les marchés..

UNE VISITE

La mansarde est pauvre, et perchée au haut du sixième étage en un immeuble d'une de nos rues désertes de la capitale.

Il fait bien froid, car l'argent manquant, le bois fait défaut; le gel entre librement au travers des pauvres boiseries désséchées.

Et l'on est en Décembre.

Dans ce triste logis habitent deux bons vieux: lui, 73 ans, mais bien vert encore; elle, 68, alerte petite vieille aux soyeux cheveux blancs.

Ce qu'ils sont? On les connaissait de toujours dans leur quartier, car tous deux avaient eu jadis leur nom en vedette sur les affiches de nos grands théâtres parisiens; qu'ils en avaient eu du succès, des ovations; ils en avaient rapporté des lauriers, des couronnes, témoin toutes celles qui garnissent les murs blancs de ce triste logis . . .

Artistes, ils s'étaient connus un soir de grand succès, alors que jeunes tous les deux, ils saluaient sous une pluie de roses que leur avaient jetées le public. Ils ne s'étaient jamais plus quittés.

Puis vint l'âge; des étoiles nouvelles éclipsèrent la leur. Les deux pauvres vieux avaient comme tous les artistes, en cigales imprévoyantes, oublié que tôt ou tard arrivent les mauvais jours . . . Ils vinrent bien vite. . . Et les deux pauvres vieux grelottent auprès du foyer sans flamme. Mais leur coeur est encore brulant, tant au souvenir de toujours jeune qui les emplit. . . leurs succès passés que l'amour Et tous deux se regardent . . . Il la revoit, elle, la tendre Marguerite de Faust, lorsque de sa voix si douce de ténor il lui murmurait: "Ne permettrez-vous pas, manoble demoiselle, qu'on vous offre le bras pour faire le chemin?" Et plus tard il la contemple encore comme Juliette, quand lui, Roméo, escaladait le balcon caché par les fleurs. . . et tout ce vivant passé se déroulant devant leurs yeux empêche l'aiguillon de la faim de les torturer. . . Car ils ont faim, les vieux. . . ,

Soudain, il se lève, et de sa voix chevrottante, entame l'air qu'autrefois il chanta dans l'opéra d'Ali-Baba: "Sésame ouvre toi. Sésame ouvre-toi."

Et la porte s'ouvre. . . Et Sarah Bernhard, Sarah elle-même est là, devant eux, souriante, de rose plein les mains. . .

Et les pauvres vieux surpris, tremblants, rient . . . pleurent, et ne peuvent prononcer qu'un seul mot: "vous, vous."

C'est elle, et bientôt la vieille n'est plus qu'un bouquet de roses, et le vieux un amas de paquets de toutes formes et de tous genres. Sur le front de chacun, elle dépose un baiser.

Depuis lors jamais les deux artistes ne manquèrent de rien, et côte à côte tous deux dorment leur dernier sommeil sous un modeste mausolée élevé au père Lachaise par leur bienfaitrice.

C. de la Lande.



Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

On demande un couple homme et femme pour prendre charge d'une maison sur une ferme à trois milles du tramway.

S'adresser à 5 National Trust Building, Winnipeg.

TABAC CANADIEN en feuilles à vendre. Tuotes sortes. S'adresser à JOSEPH CANTIN, Station N. Montréal P. Q.

NOUVELLES LOCALES

Le Parlement Fédéral siègera le 8 mars prochain.

Séance régulière du Conseil de Ville lundi prochain.

On a expédié la semaine dernière deux chars de poisson blanc à Chicago.

Le Concert donné dimanche dernier au profit des soeurs du Good Sheppard a donné une recette de $409.65.

Belle partie de cartes la semaine dernière à l'Union Canadienne Les organisateurs méritent nos félicitations.

La collecte faite dimanche dernier à la Cathédrale en faveur des Orphelins de la Russie a rapporté la jolie somme de $600.00.

Les usines du C.P.R. à Winnipeg ont commencé leurs opérations lundi dernier pour 4 jours la semaine jusqu'à nouvel ordre.

Les financiers de Winnipeg prétendent que l'argent sera en abondance le printemps prochain pour la construction sur première hypothèque.

La pétition de la Moderation League demandant au Gouvernement un referendum au sujet de la liqueur a été rejetée par un vote de 27 contre et 25 pour.

Madame John Caswell Davis, 52 rue La Verandrye recevra samedi après-midi le 11 courant, de 4 heures à 6 heures et demie. Sa mère, Madame Edouard Guilbault recevra avec elle.

FEU PIERRE DUMAS

C'est avec un profond regret que nous annonçons la mort de Mr. Pierre Dumas, de Fort Garry, ancien préfet de la municipalité de St-Vital.

Feu Mr. Dumas était l'un des citoyens les mieux connus et les plus respectés Citoyen honorable il était l'un de ces hommes dont la parole vaut de l'or; il était fidèle à ses amis et sa main généreuse était toujours prête à faire l'aumône à l'indigent.

Né au Manitoba, ses parents venaient de la Province de Québec et c'était pour lui un plaisir immense de faire une visite à sa vieille province.

Il laisse pour pleurer sa perte une famille nombreuse et un grand cercle d'amis.

Le Manitoba, dont il fut toujours un fidèle abonné prie sa famille de vouloir bien accepter l'expression de ses condoléances les plus sincères.

UNION CANADIENNE

Jeudi dernier, le 2 février, avait lieu dans les salles de l'Union Canadienne, une soirée concert, première d'une série qui se continuera toute la saison d'hiver.

Le succès a été des plus complet, si notre jugement doit se baser sur les remarques faites par les personnes qui ont assisté à cette inauguration. Les dames ont répondu à notre invitation au-delà de nos espérances, aussi il nous fait plaisir de leur adresser le plus cordial remerciement. Les Messieurs, par contre étaient plus rares. Il est vrai qu'ils avaient pour excuse ce soir là une partie de hockey très importante, entre nos jeunes Canadiens de la ligue junior et les Falcons de Winnipeg, nous ne pouvons blâmer ceux qui ont choisi d'aller prêter leur support moral à nos athlètes à cette occasion, d'autant plus que nos joueurs ont su reconnaître cet encouragement en infligeant une défaite à leurs adversaires et cela après une lutte des plus acharnés, si nous en jugeons par les points qui étaient de 4 à 3.

Nous regrettons cette coincidence malheureuse, et nous verrons à ne pas la répéter dans l'avenir. Ce sera d'ailleurs à notre avantage réciproque, puisque nous aurons deux occasions de nous récéer, au lieu d'une.

Je disais que les hommes et jeunes gens étaient en grande minorité à notre réunion de jeudi, mais un fait remarquable, c'est que pas un seul n'a fait entendre le moindre reproche sur la façon dont il avait été traité par la majorité, au contraire tout le monde semblait très heureux de la situation qui leur était faite, et personnellement je n'ai qu'une crainte à exprimer, c'est que probablement à la prochaine soirée, nous serons obligés d'intervertir les rôles, et pourtant Mesdames et Mesdemoiselles, vous savez que nous n'en serons pas seuls responsables. Il y aurait bien un moyen d'empêcher ce changement, ce serait de venir encore plus nombreuses le quinze février prochain, en y amenant vos amies,

Le programme de notre première soirée a commencé par une série de partie de whist, suivi d'un morceau de piano par Melle B. Bernier. Le Voyage a travers le Canada a été des plus intéressants. Monsieur Labelle nous donnait une courte explication des différents lieux que nous visitions, excepté à cinq ou six occasions ou le mécanicien "expert" qui conduisait la machine, nous faisait faire des "loop the loop" fantastiques, dans ces cas Monsieur Labelle luimême en avait la parole coupée. Après le voyage nous sommes revenus dans nos salles pour assister à la continuation du programme. Melle E. Brault a su nous charmer par deux jolies chansons, elle était accompagnée au piano par Melle J. Bérubé. Madame Ste Marie nous accorda aussi le plaisir de l'entendre dans une chanson, Mme Dugal l'accompagnait au piano. M. J.-C. d'Auteuil nous donna deux déclamations. Pendant le goûter qui fut servi après le concert Monsieur Labelle donna le résultat de la partie de cartes. Le prix des dames fut gagné par Mme J. Robitaille, deux jolis chandeliers donnés par M. G. Lemay de la maison Vampoulle. Le prix des Messieurs était un porte-monnaie donné par M. L.-P. Gagnon de la maison Kéroack Ltd., et a été gagné par M. J. Desgagné. Les deux prix de consolation ont été gagnés par M. et Mme E. Baril. Le prix de présence gagné par Melle Danis était un morceau en métal forgé par Monsieur M. Chapuis, ferronnier d'art, nouvellement arrivé de Paris.

Il nous fait plaisir de remercier publiquement toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre invitation pour notre première soirée. Nos remerciements aussi aux artistes qui ont rehaussé notre soirée par leur musique et leur chant. Nous ne pouvons oublier les dames qui ont bien voulu servir le goûter et par ce fait le faire apprécier doublement; c'étaient Mesdames J.-C. Davis, A. A. Prud'homme, W. Raymond, G. Lemay, A. Labelle, Melles J. Cusson, B. Bernier, G. Guilbault. Nous remercions également les Dames qui ont offert le gâteau pour le goûter. Nous avons regretté que M. le Docteur Laurendeau, notre vice-président et notre maire, ait été empêché de venir ce soir-là, nous lui devons la crême à la glace et lui offrons nos remerciements.

Maintenant n'oubliez pas que vous êtes invités, pour notre prochaine soirée, mercredi le 15 février. Venez avec vos amis ou amies et vous ne le regretterez pas. Merci à l'avance.

C. RUETTE.

AU PROFIT DE LA ST. VINCENT DE PAUL

L'Ordre des Forestiers Catholiques donnera une grande partie de cartes spéciale, dimanche le 12 février, 1922, dans leur Salle, No. 27 Avenue Dumoulin, St. Boniface.

Les douze beaux prix suivants seront décernés aux gagnants.

Prix de Cartes pour Dames.

1er prix—Une plaquette artistique (N. D. du Perpétuel Secours) valeur $8.50. Offerte par M. E. Létienne, 104 Ave. Notre Dame, Téléphone N2670.

2ème prix—Un jambon, offert par M. Noé Rodrigue, 361 St. Mary's Road, St-Vital, Téléphone N-1097.

3ème prix—Une statue, 16 pouces (Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus), valeur $4.00. Offert par la Maison Vanpoulle, 100 Ave. Provencher, Téléphone N2351.

4ème prix—Une caisse de pommes. Offert par M. Jean Hossay, Hôtel St. George, 59 Ave. Dumoulin, Téléphone N. 2055.

5ème prix—Deux piastres. Offert par M. Jos. Robitaille, "St. Boniface Tire Repair Shop", 10 Avenue Provencher, Téléphone N-1491.

Prix de cartes pour messieurs

1er prix—Cinquante livres de sucre. Offert par la Maison Collin, 542 Ave. Provencher, Téléphone N3091.

2ème prix—Un jambon. Offert par M. André, "Le Bon Marché", 513 Langevin, Téléphone N2004.

3ème prix—Trois piastres.Offert par le Dr. Laurendeau. 83 Ritchot. Téléphone N1288.

4ème prix—Une caisse de pommes. Offert par M. Télesphore Pelletier, 551 Avenue Taché, Téléphone N1069.

5ème prix—Une boite de cigares Offert par Lavoie & Cie., 25 Avenue Dumoulin, Téléphone N1293.

Prix de la Rafle

1er. prix—Une corde de bois, pour le plus haut. Offert par M. J.-A. Cusson, 23 Desautels, Téléphone N1622.

2ème prix—Une corde de bois, pour le plus bas. Offert par Toupin, Hince & Rodrigue, 276 Bertrand, Norwood, Téléphone N1259



CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1282—Amending By-law No. 1254 respecting Pound and Dogs.
No. 1282—Authorizing the transfer of Lot 4, Block 54 DGS. 93-100 St. Boniface, Plan 385 to Guillemine McDermot.
No. 1283—Prescribing the fees for building permits.
No. 1284—Amending By-law No. 510 respecting the installation and use of Electric current in or on Buildings.
No. 1285—To make certain alterations and amendmnts in By-law No. 1276 of the City of St. Boniface, respecting issue of debentures to cover portion of cost of Provencher Bridge.
No. 1286—Amending By-laws No. 11 40 and 1280 respecting Licences.
No. 1288—Authorizing the transfer of Part of Lot 13, Block 34, DGS. 80 81, 88-89 St. Boniface, Plan 386.
No. 1289—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate to William Brook Tomlinson for Lot 8, Block 31, DGS 80-89, St. Boniface, Plan 386.
No. 1290—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate to William Tomlinson for Lot 7, Block 31, DGS 80-89 St. Boniface, Plan 386.
No. 1291—Fixing the indemnity of the Aldermen of the City of St. Boniface for the year 1921.
No. 1292—Fixing the tax rate for the year 1921.
No. 1293—Prohibiting the erection of certain buildings in a certain area in Parish Lot 93-100.
No. 1294—Appointing two Harbour Commissioners.
No. 1295—Respecting the laying of an 8-inch water-main on Genthon St. extending from the end of the present main to Niverville Avenue.
No. 1296—Prohibiting the erection of certain buildings in a certain area in Parish Lot 80-89.
No. 1297—Authorizing a Transfer to Achille Houssin of Lot 60, Block 2, Plan 1028.
No. 1298—Changing the name of a certain street within the limits of the City of St. Boniface.
No. 1301—Providing for the exemption from taxation of the St. Boniface Orphanage and the Old Folks Home.
No. 1302—To close portions of Rue St. Joseph and Provencher Ave. in the said City and to convey the same to La Banque d'Hochelaga.
No. 1304—Authorizing issue of temporary debentures on the general credit of the City and especially secured by properties purchased by the City at sales of land for taxes.
No. 1306—Providing for payment of the amount ordered to be paid by the City by the Board of Railway Commissioners with reference to the approach to Norwood Bridge.
No. 1307—To increase the rate of interest on debentures authorized by By-law No. 1306.
No. 1309—Providing for a new division of the Wards of the City.
No. 1310—To determine the Business Assessment to be made upon the Corporations, Companies, Individuals or Partnerships, Liable thereto, and the Business tax to be levied on said Assessment.
No. 1311—Authorizing the assignments of tax sale Certificates to Trustee Company of Winnipeg Limited, covering Lots 3, 4, 5, 6, 8, Blk. 14, and Lots 27, 28, 29, Blk 11. Plan 1917.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man.
January 31st, 1922.

UNION CANADIENNE

Mr. le Dr. Lachance a donné dimanche dernier au Petit Séminaire une très intéressante conférence sur ses impressions de voyage en Europe.

Cette conférence était donnée sous les auspices d el'Union Canadienne.

SOURIRE

Le printemps était venu, et la brise parfumée soufflait d'on ne sait où, se jouant entre les arbres, pour retomber plus loin parmi les herbes et les graminées, et de là avec malice faire s'embrasser deux roses, qui toutes pudiques en rougirent — Oh j'en suis sûr, je les vis même ensuite se cacher dans l'épaisseur du feuillage — Sous la caresse des rayons dorés du soleil, des aubépines faisaient pleuvoir leurs pétales immaculés qui formaient un tapis de neige tranchant sur le verdoyant gazon; par-ci par-là une petite fleur en égayait la blanche uniformité.

Et se balançant nonchalamment en un hamac de cordes multicolores, une jeune fille de seize ans environ souriait. Que faire d'autre à cet âge que de rêver et sourire à la vie?

Et je me pris a penser: qu'est-ce donc que le sourire? . . Le sourire . . . ce mot magique, n'évoque t-il pas en nos âmes, en nos coeurs, l'image du bonheur, du bonheur sans mélange? Comment sourire si l'on n'est pas heureux; comment sourire quand on pleure? Et pourtant, l'on peut sourire quand on pleure . . . oui, sous une pluie le larmes on voit parfois un rayon de soleil. . .

Et suivez ces amoureux qui s'en vont à deux, enlacés, égrenant leur chanson d'amour parmi les fleurs aux robes bariolées ou dans la profondeur des bois mystérieux. Une petite querelle s'élève, oh bien légère, pour un rien, pour un baiser refusé, et quelques larmes perlent entre les cils de la jeune fille . . . le jeune homme se penche et lui dit un mot, un seul, "oh, ne m'en veux pas, pardon". Et aussitôt, sous les larmes apparait un sourire, et quel sourire. On bord, se fait plus réchauffant, le voit qui s'esquisse, timide d'aplus vivace et sa chaleur dessèche les larmes qui sous son radieux éclat se volatilisent, et disparaissent . . . Oui, sous les larmes le sourire qui peut naitre, s'épanouir et vivre, mais ce que vit la rosée sous le rayon de soleil . . . Et passons. . . Que dire du sourire d'une mère berçant son nouveau?né? Est-il sourire plus donx, plus suave? C'est le sourige de la Vierge berçant son Enfant-Dieu; et parlant du sourire des mamans, peut-on ne pas rappeler aussi celui des enfants? C'est le sourire des anges, et celui-là attire le sourire de Dieu lui-même. Oui, Dieu oublie les crimes de la terre, sa justice prête à sévir, quand aux pieds de son trône Lui sourit un enfant.

Et enfin, que dire du sourire de nos chères grand'mères. . . O bonnes grand'mères au regard carressant, que j'aime donc votre sourire sous la soie de vos cheveux d'argent. . . Dans vos yeux on aperçoit un coin de ce ciel où vous serez bientôt.

Sourire d'amoureux, sourire de mère, sourire d'enfant et sourire d'aïeule, vous êtes le printemps, vous êtes le Ciel . . . vous êtes l'éternité. . .

A. C. de la Lande.